

Anxiété sociale (phobie sociale)

Résumé des critères du DSM-5

- Anxiété intense dans des situations sociales où le sujet est exposé à l'éventuelle observation attentive d'autrui. Ex. : avoir une conversation, rencontrer des personnes non familières, être observé en train de manger ou boire, faire un discours, etc.

Note : chez les enfants, l'anxiété doit apparaître en présence d'autres enfants et pas uniquement dans les interactions avec les adultes.

- Peur d'agir ou de montrer des symptômes d'anxiété d'une façon qui sera jugée négativement. Ex. : humiliation, embarras, rejet par autrui, offense à autrui, etc.

- Les situations sociales provoquent presque toujours une peur ou une anxiété.

Note : chez les enfants, l'anxiété peut s'exprimer dans les situations sociales par des pleurs, des accès de colère, ou des réactions de figement ; l'enfant s'accroche, se met en retrait ou ne dit plus rien.

- Les situations sociales sont évitées ou subies avec une peur ou une anxiété intense.

- L'anxiété est disproportionnée par rapport à la menace réelle posée par la situation sociale et compte tenu du contexte socioculturel.

- L'anxiété ou l'évitement durent depuis au moins 6 mois.

- Détresse ou altération cliniquement significative du fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines importants.

- Anxiété non imputable aux effets physiologiques d'une substance ni à une autre affection médicale.

- Si autre affection médicale, l'anxiété ou l'évitement ne sont pas liés à cette affection.

Note : spécifier si l'anxiété est seulement de performance = si la peur est limitée aux situations de performance ou de parler en public.

Notes :